



Litige garagiste...

Par st33470

Bonjour,

Le véhicule de ma femme a été réparé en 2019 : changement embrayage complet.

1 an après, même panne (vitesses très dures à passer..) : le garagiste rechigne mais après menaces, repare en ne changeant qu'une pièce.

1 an après, rebelotte, les vitesses ont beaucoup de mal voire impossible à passer.

Cette fois-ci le même garagiste propose un devis et change une autre pièce ..300?.

Le véhicule a toujours le même problème ! Purge du liquide mais toujours pareil.

Le garagiste ne veut plus réparer sans être payé d'avance par la marque Chrysler et il demande que nous, clients, demandions la prise en charge de la réparation !

Résultat : 300? payés pour rien et sa réparation a duré 1an.

Que faire?

Protection juridique de mon assurance ne fonctionne pas : le véhicule a plus de 4 ans...

Assistance juridique : la MAIF m'a envoyé des lettres types et articles de loi...

SOS SOS SOS ;)

Par jpgroussard

Pas très clair votre affaire. Vous avez mes questions sur chacune de vos lignes, après //

Le véhicule de ma femme a été réparé en 2019 : changement embrayage complet // quel âge et quel kilométrage votre voiture ? réparation avec garantie constructeur ? ou de votre poche ?

1 an après, même panne (vitesses très dures à passer..) : le garagiste rechigne mais après menaces, repare en ne changeant qu'une pièce //vous effectuez quel kilométrage pendant ces 12 mois car j'en déduis que la voiture roule sans problèmes pendant 12 mois ? c'est quoi cette pièce numéro 1 ?

1 an après, rebelotte, les vitesses ont beaucoup de mal voire impossible à passer // j'en déduis donc que pendant encore 12 mois supplémentaires tout fonctionne grâce à cette pièce sans nom numéro 1 ? quel kilométrage faites-vous ?

Cette fois-ci le même garagiste propose un devis et change une autre pièce ..300? // quelle autre pièce numéro 2 ?

Le véhicule a toujours le même problème ! Purge du liquide mais toujours pareil // après le changement pièce numéro 2 à 300 euros la voiture est capable de quitter le garage ou pas ? j'en déduis que non du moment où le garagiste effectue une purge ? la voiture reste au garage ou vous roulez avec après cette purge ?

Le garagiste ne veut plus réparer sans être payé d'avance par la marque Chrysler et il demande que nous, clients, demandions la prise en charge de la réparation // et pourquoi vous ne vous adressez pas à la marque Chrysler ?

Résultat : 300? payés pour rien et sa réparation a duré 1an.

Que faire? // un procès

Protection juridique de mon assurance ne fonctionne pas : le véhicule a plus de 4 ans // les protections juridiques de nos assurances n'ont rien à voir avec l'âge de la maison, voiture, vélo etc, etc

Assistance juridique : la MAIF m'a envoyé des lettres types et articles de loi... // ça vous sert à quoi ces lettres et articles ?